

Personnes affectées



2,1 millions
de personnes affectées



1,4 million
ont besoin d'assistance
alimentaire



dont **806,000**
d'assistance
alimentaire urgente

Moyens d'existence



**Production locale et moyens
d'existence fortement affectés
par le désastre et quasi anéantis
dans la Grande-Anse et le Sud**

Marchés



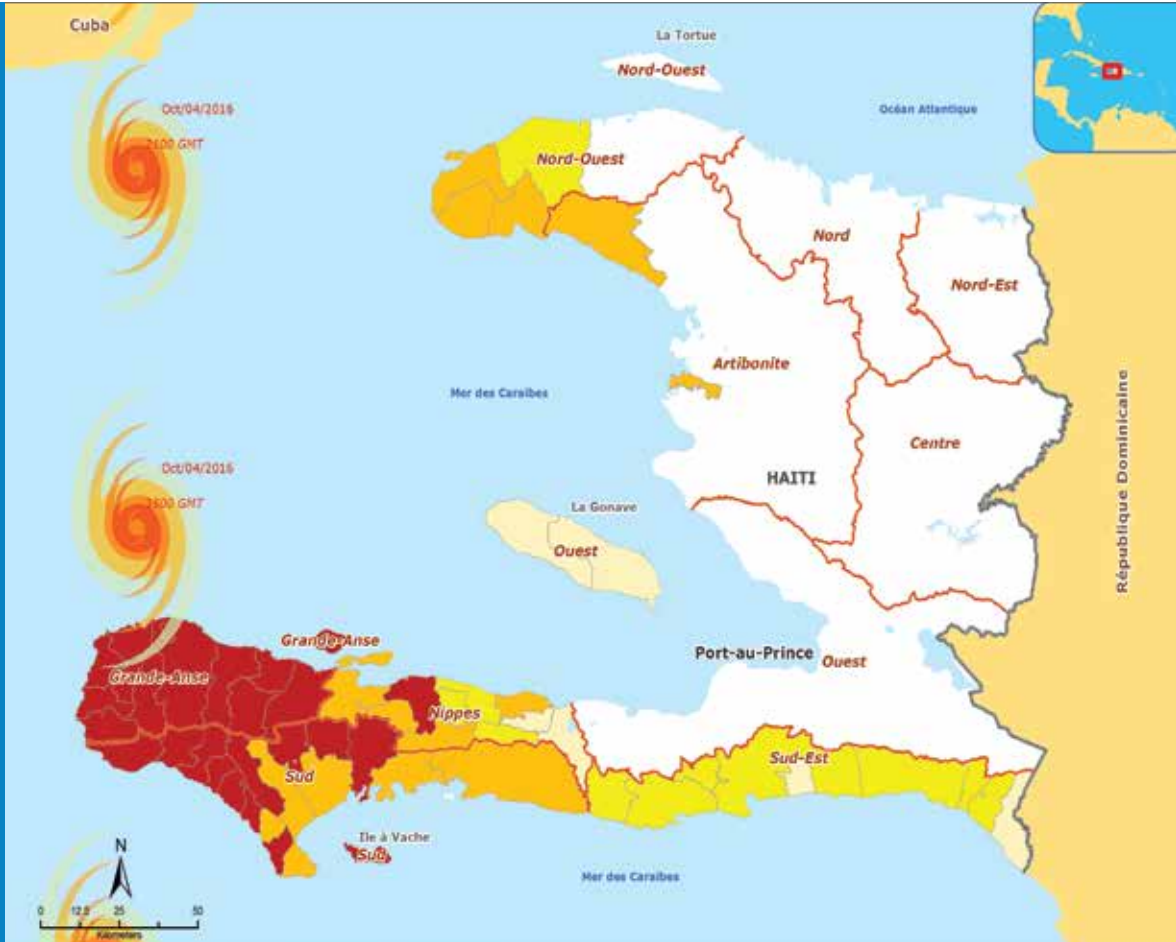
**Hausse significative du
prix des denrées attendue
dans les 3 prochains mois**

Accès à l'eau potable



**Importante dégradation
des infrastructures en
eau potable et
recrudescence des cas
de choléra**

Haiti
Ouragan Matthew - Impact sur la sécurité alimentaire / EFSA Rapide 2016



Niveaux de priorité d'intervention

● **Priorité 1 (Niveau d'impact extrême sur la sécurité alimentaire)**

Dans ces zones, plus de 75% de la population est sinistrée. Les moyens d'existence liés à l'agriculture, l'élevage et la pêche sont presque entièrement détruits, que ce soient les parcelles de cultures, les équipements agricoles, les stocks des agriculteurs ou des commerçants, le bétail ou le matériel de pêche. Tout le département de la Grande-Anse est classé dans cette catégorie. La quasi-totalité du littoral du département Sud allant de Port-Salut à Tiburon, l'Ile-à-Vache et les communes de Cavaillon, Camp-Perrin, Chantal et Maniche en font également partie. À cela s'ajoute la commune de Petit-Trou-de-Nippes dans le département des Nippes.



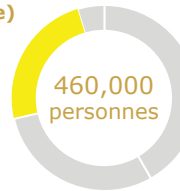
● **Priorité 2 (Niveau d'impact très élevé sur la sécurité alimentaire)**

Dans ces communes, 30% des ménages sont sinistrés en moyenne. Cependant, l'impact sur les moyens d'existence est en moyenne de 80% soit d'un ordre presque aussi élevé que pour la catégorie de priorité 1. Ce niveau inclut 6 communes du Sud (Aquin, Arniquet, les Cayes, St-Jean-du-Sud, St-Louis-du-Sud et Torbeck), 5 communes des Nippes (Baradères, Grand-Boucan, L'Asile, Petite-Rivière-de-Nippes et Plaisance-du-Sud), 2 communes de l'Artibonite (Anse-Rouge et Grande-Saline), et 3 au Nord-Ouest (Baie-de-Henne, Bombardopolis et Môle Saint-Nicolas).



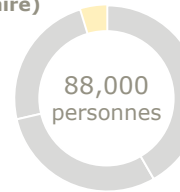
● **Priorité 3 (Niveau d'impact élevé sur la sécurité alimentaire)**

Moins de 25% des ménages sont sinistrés dans ces communes. Toutefois, l'impact sur les moyens d'existence est estimé entre 60 et 80%. Les communes touchées comprennent 3 communes des Nippes (Arnaud, Anse-à-Veau et Fonds-des-Nègres), 1 commune dans le Nord-Ouest (Jean-Rabel) et toutes les communes du Sud-Est à l'exception d'Anse-à-Pitre et de Cayes-Jacmel.



● **Priorité 4 (Niveau d'impact modéré sur la sécurité alimentaire)**

Moins de 25% des ménages sont sinistrés dans ces communes et l'impact sur les moyens d'existence est de 20 à 60%. Un total de 6 communes sont dans cette catégorie soit 2 dans les Nippes (Miragoâne et Paillant), 2 dans le Sud-Est (Anse-à-Pitre et Cayes-Jacmel) ainsi que les 2 communes de La Gonâve (Anse-à-Galets et Pointe-à-Raquette) dans l'Ouest.





Grande-Anse

Dans la Grande-Anse, l'agriculture est affectée à presque 100% et la disponibilité alimentaire est très précaire. Les produits disponibles sont surtout des importations, en nette diminution en raison du problème d'accès routier. Au moment de l'évaluation, sept communes sur onze dans le département étaient inaccessibles par la route. Les stocks existants dans les boutiques ont été abimés par l'eau et la disponibilité actuelle de produits locaux est essentiellement constituée de fruits tombés (arbre véritable, avocats, bananes, citrus, coco, etc.). Tenant compte de cette situation, les produits locaux sur les marchés seront bientôt épuisés.

Les prix des aliments n'ont pas encore beaucoup augmenté. Toutefois, les moyens d'existence des ménages ont été sévèrement affectés, que ce soit par la perte des cultures agricoles, des stocks des commerces ou de la décimation du cheptel, estimée à plus de 50%. Dans ces conditions, les revenus des ménages pour se procurer de la nourriture sont considérablement réduits, voire inexistantes.

Dans le département, plusieurs sources d'eau ont été affectées par les glissements de terrain et les puits sont pollués par les eaux d'inondation. Les infrastructures sanitaires sont partiellement, voire totalement non fonctionnelles, notamment le réseau d'eau potable de Jérémie. Dans ces conditions hygiéniques et sanitaires difficiles, des cas de choléra ont déjà été enregistrés.

Sud

Toutes les cultures vivrières (haricot, igname, maïs, manioc, petit mil, pois congo) sont affectées, et ce, à un stade irréversible. Dans toutes les communes, 90% des arbres forestiers et fruitiers (arbre véritable, avocatiers, bananiers, cocotiers, manguiers) sont sévèrement frappés. Les 10% restant ne garantissent pas une production pour cette saison. À Torbeck et aux Cayes, les rizières sont endommagées à 80% par les coulées de boue et à Saint-Louis-du-Sud à 50% par les inondations.

Les pertes de bétail sont considérables, 95% pour la volaille, plus de 80% pour les caprins et ovins, 40 à 60% pour les bovins et 20 à 40% pour les porcins. Toute l'activité de pêche est paralysée par le manque de matériel, car les filets, nasses et équipements (bateaux, moteurs) ont été emportés. Cela a une influence majeure sur les moyens d'existence des ménages.

Sur l'axe Port Salut-Cayes-Aquin, les marchés sont approvisionnés en produits importés. Il existe encore des stocks chez les commerçants. Les produits locaux en vente sont ceux qui sont tombés des arbres suite au cyclone. On constate donc une forte disponibilité et même une diminution des prix, qui devraient être temporaires. De Roche-à-Bateau jusqu'aux Anglais, il y a une diminution de la disponibilité des produits importés, car les faibles stocks ne peuvent pas être approvisionnés par manque d'accès physique et économique. Pour la cuisine, le charbon connaît une hausse de prix de 40 à 80% selon les zones.

Les sources ordinaires d'eau potable sont contaminées. Il existe un très haut risque de propagation de maladies hydriques. Un nombre non confirmé de cas de choléra a été détecté par le MSPP dans le département.

Nippes

Le passage de l'ouragan a détruit entre 60 et 80% des cultures dans le département des Nippes. Les communes les plus durement touchées sont Petit-Trou-de-Nippes, Baradères, Grand-Boucan, Plaisance-du-Sud, L'Asile, Petite-Rivière-de-Nippes, où on estime à près de 80% la destruction des cultures et où les stocks de la campagne de printemps ont été en bonne partie perdus. De plus, les capacités de production de cultures irriguées sont aussi fortement touchées après la destruction de canaux d'irrigation et de périmètres irrigués.

Les principaux marchés comme Miragoâne et Fonds-des-Nègres fonctionnent, mais pourraient faire face à des difficultés dans les prochaines semaines si les approvisionnements ne sont pas assurés. Dans les communes les plus affectées du département, les petits marchés sont très faiblement desservis.

Certains produits comme les légumes, les fruits et la viande commencent à se raréfier, une légère hausse des prix est d'ailleurs observée.

L'accès à l'eau potable a fortement diminué, surtout sur la bande côtière, notamment dans la commune de Petite-Rivière-des-Nippes où toutes les sources d'eau ont été détruites.

Haut-Artibonite et Nord-Ouest

Dans le Haut-Artibonite, Anse-Rouge a été de loin la commune la plus frappée; pour le Nord-Ouest, ce sont les quatre communes de l'arrondissement du Môle Saint-Nicolas. Dans toute cette région, l'ouragan a ruiné 60% à 90% des cultures, détruit les stocks et brisé plusieurs canaux d'irrigation. Concernant l'élevage, activité importante dans le Nord-Ouest, 60 à 80% du bétail a péri dans les intempéries. Le matériel de pêche, principal moyen de subsistance de la population côtière a, quant à lui, été en majeure partie emporté ou brisé. Les bassins salicoles de la commune et les dépôts de sel d'Anse-Rouge ont été inondés causant une perte totale de la production et des stocks.

Les principaux marchés d'approvisionnement de la région sont actuellement alimentés, mais courent des risques de dysfonctionnement dans les semaines à venir. Certains produits comme les fruits, les légumes, les tubercules et la viande commencent à se raréfier, alors qu'une légère hausse des prix est observée, sauf au Môle Saint-Nicolas où elle est plus substantielle. Dans toute la région touchée, la rarefaction des sources de revenus va avoir un impact sur l'accessibilité alimentaire.

À Anse-Rouge, l'accès à l'eau potable a fortement diminué, car les sources et rivières sont contaminées par les excréments d'animaux et les déchets. La même situation est observée à Baie-de-Henne. À part pour la zone côtière de Bombardopolis qui a été épargnée, les infrastructures en eau potable dans cette commune ainsi qu'au Môle Saint-Nicolas et à Jean-Rabel sont endommagées. Des cas de choléra ont été confirmés à Bombardopolis et à Baie-de-Henne suite à l'ouragan.



Sud-Est

Le secteur agricole est le plus touché avec des dégâts observés sur l'ensemble du département. À part le maïs affecté à 25%, les autres cultures sont affectées de 60 à 90%. L'élevage connaît des pertes de 70%, la pêche de 60% et le commerce de 40%. Vu les effets de l'ouragan sur les stocks, la disponibilité des semences est compromise pour la prochaine récolte. Certains produits comme les légumes, les fruits et la viande commencent à se raréfier.

Les principaux marchés de Bainet, Jacmel, La Vallée et Marigot sont en activité, mais au ralenti à cause des rivières en crue et des routes coupées. Certains marchands et acheteurs ne peuvent y accéder. On s'attend dès la prochaine semaine à des dysfonctionnements et à des hausses de prix, surtout pour les produits locaux si les routes ne sont pas ouvertes. Par ailleurs, une légère hausse des prix des produits importés est déjà observée chez les grossistes alors que chez les détaillants les prix restent stables. Une réduction importante de la demande est à prévoir puisque plusieurs familles d'agriculteurs sont décapitalisées et que leur pouvoir d'achat est limité.

Presque toutes les sources d'eau sont endommagées, souillées, contaminées ou détruites dans toutes les zones visitées. Des cas de choléra ont été recensés dans les communes Anse-à-Pitre, Bainet, Grand-Gosier et La Vallée. Les réparations de latrines sont citées comme étant un besoin criant.

Autres zones côtières – Grande-Saline (Artibonite) et La Gonâve (Ouest) – évaluation partielle

La zone du bourg de Grande-Saline ayant été inondée, la route est impraticable en ce moment et la ville coupée du reste de la commune. La Direction de la Protection Civile signale un manque de nourriture, les ménages consommant maintenant le peu qui leur reste suite au désastre.

Les marchés des localités environnantes pourraient fournir les besoins en riz, haricots et huile qui sont déficients sur le marché local. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'approvisionnement en eau dans la commune et les moyens de purification sont rares. Le drainage des eaux d'inondation et le traitement de l'eau sont nécessaires.

Les deux communes de l'île de la Gonâve ont connu des dommages notables suite à l'ouragan. Il est estimé qu'environ 30% à 60% des jardins et parcelles agricoles ont été affectés. L'élevage a connu des pertes importantes, surtout du côté d'Anse-à-Galets. Le matériel de pêche a aussi été touché. L'approvisionnement des marchés par bateau provenant de la côte a repris depuis la fin du désastre, mais la diminution de la production locale pourrait avoir un impact à la hausse sur les prix. Enfin, les réseaux d'eau et les structures sanitaires ont subi des dommages importants sur l'île.



Note :

Les communes évaluées sont celles où les dommages étaient manifestes ou pour lesquelles le PAM a été sollicité par les autorités ou l'un de ses partenaires. Cela n'exclut pas que d'autres zones du pays aient été affectées. Une étude approfondie de la situation alimentaire des ménages sera lancée en novembre et des ateliers IPC aigus à la fin novembre ou début décembre.

Remerciements :

Cette évaluation rapide a été conduite avec le soutien des secrétaires techniques des observatoires de la CNSA, des collègues de la FAO, des responsables de DDA (Direction départementale agricole), des maires, des responsables départementaux de la DPC (Direction de la Protection Civile) et d'organisations partenaires du PAM : ACF, ADEMAR, Alianza por la Solidaridad, AMURT, AVSI, APPIP, CARE, Coopération Suisse, CROSE, CRS, FONDEFH, MAST, Médecins du Monde, MINUSTAH, ODRG, OXFAM, RODANIP, Save the Children, Solidarités International, UNEP, UNPOL, World Vision. Nos remerciements sincères leur sont adressés. Le présent rapport a été rédigé par l'équipe VAM du PAM en Haïti et revu par l'équipe VAM à Panama (Byron Ponce-Segura) et à Rome (Anne-Claire Mouilliez, Eleonora Ponti).

Contacts :

Directeur Pays PAM: Carlos Veloso

Kokou Amouzou, kokou.amouzou@wfp.org, +509 3701 2368

Félix-Antoine Véronneau, felix.veronneau@wfp.org, +509 4896 0105

Directeur CNSA: Abnel Desamours

abneldes@gmail.com, +509 3464 4234

